

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit social

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, langues, territoires

Établissement déposant : Université de Toulon

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Activités juridiques : métiers du droit social* vise à former les étudiants aux métiers suivants : assistant de service paie, assistant de direction, assistant de gestion du personnel, assistant des ressources humaines, assistant juridique dans un service de contentieux, assistant de professions libérales intervenant dans le domaine du droit social (avocat, cabinet d'expertise-comptable). Cette licence professionnelle tend à répondre à deux besoins fondamentaux : compléter utilement la formation d'étudiants titulaires d'un diplôme technologique (Diplôme Universitaire de technologie ou Brevet de technicien supérieur), permettre à des étudiants d'une L2 (Droit, Économie, Administration Economique et Sociale) de s'orienter plus rapidement vers la vie active. Ouverte en formation continue et en formation initiale classique, un aménagement des cours est également prévu pour les étudiants salariés (cours en fin de semaine). Pour l'essentiel, cette licence professionnelle privilégie le contrôle continu. Il n'existe aucun parcours au sein de ce diplôme. Tous les enseignements ont lieu à l'Université de Toulon. Le diplôme a 8 ans d'ancienneté.

Analyse

Objectifs

Les connaissances et les compétences attendues au terme de la formation comme ses objectifs professionnels sont clairement définis par le rapport d'autoévaluation. Ce diplôme répond à de réels besoins géographiques. En effet, celui-ci s'avère totalement conforme aux spécificités du tissu économique et social du département et de la région PACA (Provence-Alpes-Côte-d'Azur). Sur ce territoire, les entreprises, le plus souvent de taille modeste, ont besoin de collaborateurs pluri-compétents susceptibles d'assister le chef d'entreprise. Ces compétences relèvent tant du domaine de la gestion (paie, comptabilité, etc.) que du domaine du droit (connaissance des contrats, maîtrise du droit du travail, etc.). Malgré cette diversité des cours, le diplôme reste principalement rattaché à l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) de droit. Cette LP mention *Activités juridiques : métiers du droit social* semble permettre une rapide et large insertion des étudiants dans la vie active. L'existence d'une réelle diversité au sein de l'équipe enseignante permet aux étudiants de bénéficier, au niveau des cours, d'une double approche : à savoir théorique et pratique.

Organisation
<p>L'architecture de la formation est simple : elle comporte un seul parcours et ne propose pas de cours optionnel. Aucun autre établissement ne participe à la licence professionnelle. Les enseignements proposés sont cohérents au regard des objectifs professionnels de la formation. Celle-ci s'organise en 9 unités d'enseignement. Ces UE (Unité d'Enseignement) sont évaluées selon les modalités suivantes : contrôle continu, contrôle d'acquis techniques et méthodologiques (examens écrits anonymes), projet collectif et rapport de stage. A noter que cette LP semble également faire preuve d'innovation en matière de pédagogie : ateliers de recherche documentaire en collaboration avec le personnel de la BU (Bibliothèque Universitaire), ateliers CV (curriculum vitae), « jeux de rôle » plaçant les étudiants dans les conditions d'un entretien d'embauche, etc.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation est bien positionnée dans l'environnement économique et social local. Une formation similaire d'un point de vue thématique existe à Marseille, la LP« Gestion de la paie et du social ». Mais cette dernière ne concurrence pas réellement le diplôme de l'Université de Toulon qui s'avère plus orienté vers les « Métiers du droit social ».</p> <p>La LP mention <i>Activités juridiques : métiers du droit social</i> répond aux besoins du tissu économique local qui est composé d'entreprises ou de structures de taille modeste. Le rapport d'autoévaluation souligne néanmoins un point qu'il convient d'améliorer : la nécessité de conclure des partenariats sur du long terme avec les entreprises accueillant régulièrement des étudiants. A noter que plusieurs entreprises ou structures accueillent déjà chaque année un certain nombre de stagiaires (la Poste, le Conseil général du Var, la société Paul Ricard, etc.).</p>
Équipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est globalement en adéquation avec les caractéristiques et les besoins de la formation. Elle est coordonnée par un MCF (maître de conférences) et un PRAG (professeur agrégé du secondaire). La répartition des heures d'enseignements entre statutaires et professionnels est cohérente. L'équipe pédagogique comprend 5 MCF, 2 PRAG et des professionnels assurant environ 38 % des enseignements (4 avocats et un formateur). Pour l'essentiel, il s'agit de juristes. Elle se réunit deux fois par an (début et fin de formation).</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>La plupart des étudiants sont inscrits en formation initiale classique. Une promotion en formation continue ouvre une année sur deux. Le nombre de places n'est pas précisé dans le dossier transmis. Les effectifs en formation initiale sont globalement stables. 20 % des étudiants intégrant la formation proviennent d'autres départements que le Var. Ils sont majoritairement titulaires d'un BTS ou d'un DUT. La formation recrute moins d'étudiants à l'issue d'une L 2 en droit.</p> <p>L'insertion professionnelle est de bonne qualité : 70 % des étudiants ont, dans l'année qui suit l'obtention du diplôme, un métier correspondant le plus souvent au domaine de formation de la LP. La durée médiane d'accès à ce premier emploi est d'environ un mois. La majorité des recrutements ont lieu dans le Var ou dans le reste de la région PACA. Les étudiants, en quête de poursuite d'études après la LP, s'orientent généralement vers des masters proposant des spécialisations complémentaires (droit social ou ressources humaines). Cela correspond à environ 30 % de l'effectif d'une promotion. Ce chiffre apparaît un peu trop élevé dans le cadre d'une LP.</p>
Place de la recherche
<p>Au regard de la vocation exclusivement « professionnalisante » de la formation, il est cohérent que la dimension recherche ne soit pas développée. La participation d'enseignants-chercheurs au sein de la formation constitue le seul lien avec la recherche.</p>

Place de la professionnalisation

De par sa nature même, ce diplôme s'avère particulièrement professionnalisant. Outre de longues périodes de temps prévues en entreprise, les étudiants bénéficient d'outils bénéfiques pour leur insertion future : aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, entraînement à des entretiens d'embauche fictifs, organisation de projets tuteurés, etc. Il est néanmoins regrettable que le rapport d'autoévaluation ne soit guère plus prolixe concernant cet aspect « professionnalisant ».

15 ECTS (European Credit Transfer and accumulation System) sont consacrés au rapport de stage (ce qui constitue un ratio important) mais le coefficient de ce dernier n'est pas très élevé (il faudrait peut-être envisager de le doubler, voire de le tripler). Une centaine d'heures semble consacrée au projet tuteuré (mais le chiffre n'apparaît pas comme très précis au sein de la maquette des cours). La durée du stage est suffisamment longue (entre 12 et 16 semaines) pour que les étudiants puissent réellement apprécier leur immersion dans le monde professionnel. L'organisation du projet tuteuré apparaît également comme particulièrement originale. Celui-ci semble tenir une place importante au sein de la formation.

Le rapport d'autoévaluation souligne également l'idée que la formation n'est pas encore suffisamment ancrée dans le domaine des ressources humaines. Il faudrait dès lors intégrer de nouveaux enseignements consacrés à cette thématique.

Place des projets et des stages

Au sein de la LP mention *Activités juridiques : métiers du droit social*, la durée du stage varie entre 12 et 16 semaines. La recherche du stage est personnelle. En cas de difficultés, un entretien formel a lieu au mois de janvier avec le responsable pédagogique pour faire un point sur l'état d'avancée des recherches de l'étudiant. Après accord entre les deux parties, le futur stagiaire et la structure d'accueil remplissent une convention type. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport noté. Son évaluation est effectuée par l'équipe enseignante (visiblement sans la réalisation d'une soutenance). Pour la notation finale, il est également pris en compte l'avis motivé de l'entreprise d'accueil sur le comportement général du stagiaire.

Des projets tuteurés sont organisés chaque année au sein de la formation. Leur objectif est de confronter les étudiants à la réalité du monde du travail. Ces derniers sont donc amenés à travailler sur des problèmes complexes et concrets, généralement soumis par des professionnels intervenant au sein de la formation. Le travail en groupe est privilégié. Dans l'idéal, il permet l'utilisation de plusieurs enseignements dispensés durant le cours de l'année. Le projet tuteuré s'organise de la manière suivante : dès la première semaine de cours, les étudiants sont répartis par groupe de 4 ou de 5. Le but est de « mélanger » totalement la nouvelle promotion pour créer une réelle dynamique et un échange de connaissances. Au cours de l'année, des séances dites « Bilan » sont posées avec un enseignant-référent pour travailler sur ce fameux projet. C'est l'occasion de répartir les tâches entre les étudiants, d'effectuer des rendus écrits « d'étape », de présenter les difficultés rencontrées par le groupe, de proposer des pistes de recherche, etc. Puis, en fin d'année, chaque groupe présente son travail à l'aide d'un diaporama. L'exposé est présenté devant un jury et dure 20 minutes. Il fait ensuite l'objet de 30 minutes de questions à l'oral. Un rapport final écrit est alors remis. Celui-ci synthétise tout le travail effectué durant l'année.

Place de l'international

Le diplôme compte chaque année une quinzaine de candidatures venant de l'étranger. En moyenne, cela aboutit à l'intégration d'un ou deux étudiants par promotion. Il n'y a pas de partenariats internationaux. Des cours d'anglais sont également dispensés aux deux semestres (15 heures au semestre1, 12 heures au semestre2). A noter que les connaissances acquises dans cette LP sont difficilement exploitables à l'étranger. En effet, la législation sociale s'avère différente d'un pays à un autre. Par conséquent, seuls les étudiants envisageant de travailler dans une entreprise française ont intérêt à obtenir ce diplôme.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement se fait sur dossier. Deux sessions sont organisées, en juin et en septembre. La commission de sélection étudie les candidatures présentées : à cette occasion, sont pris en compte les notes antérieures, le CV et la lettre de motivation. Le rapport d'autoévaluation n'est pas très précis sur le nombre de dossiers déposés chaque année. Les effectifs s'élèvent en moyenne à 30 étudiants. Pour un tiers, il s'agit d'étudiants ayant obtenu précédemment un DUT.

Il n'existe pas réellement de « passerelles ». Néanmoins, cette LP prévoit des UE de remise à niveau en droit afin d'homogénéiser les promotions (UE 1 et UE 5).

Les échanges sont nombreux entre le corps enseignant et les étudiants. A la mi-janvier, un entretien individuel avec chaque étudiant est effectué par les enseignants. Son objectif est de faire le point sur les résultats obtenus par l'étudiant au premier semestre, et éventuellement de remédier ensemble à certaines carences. Enfin, plusieurs heures sont consacrées tout au long de l'année à l'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation. Des mises en situation sont également prévues afin de préparer les étudiants à d'éventuels entretiens d'embauche.

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La LP est composée de deux types de formation, initiale et continue. Dans les deux cas, la présence aux cours est obligatoire. Néanmoins, les étudiants en formation continue ont leurs enseignements répartis en fin de semaine : il s'agit le plus souvent d'étudiants salariés ou suivant un cursus en alternance (durée de 12 mois). Plusieurs étudiants handicapés ou sportifs de haut niveau ont également pu intégrer la licence : ils bénéficient alors d'un régime d'examen adapté à leur situation. Mais le rapport d'autoévaluation reste plutôt flou sur cette question.</p> <p>Il existe deux types de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour cette LP: la « VAE d'accès » ou « VAPP » (Validation des Acquis et des Pratiques Professionnelles) (permettant à quelques étudiants d'intégrer la promotion en formation initiale) et la « VAE diplômante » (permettant d'obtenir directement le diplôme à la suite de la soutenance d'un portefeuille de compétences devant un jury).</p> <p>Le numérique fait l'objet d'une utilisation importante, principalement par le biais de la plateforme <i>moodle</i>. Celle-ci permet de déposer cours, plans, documents, devoirs et corrigés en ligne.</p>
Évaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants prend pour l'essentiel la forme d'un contrôle continu. La généralisation de cette pratique favorise sans aucun doute le travail régulier de l'étudiant. Les évaluations au sein de ce diplôme sont variées (devoirs sur table, cas pratiques, oraux, mise en situation pratique, jeux de rôle, travaux demandés à la maison de façon individuelle ou en groupe).</p> <p>Une session de rattrapage a lieu 15 jours après les résultats de la première session. Le stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale. Il en va de même du projet tuteuré. Dans le dossier, sont mentionnés des « examens écrits anonymes » qui viendraient s'ajouter au contrôle continu mais le point dédié à l'« Évaluation des étudiants » n'en fait pas état. Les règles de délivrance des crédits ECTS et du diplôme sont expliquées de manière précise et logique. La composition du jury est équilibrée : elle comprend 6 universitaires et 4 professionnels. Le redoublement peut être autorisé. Il n'est pas accordé de droit.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le suivi des compétences est réalisé grâce au retour des fiches de stage. L'entreprise évalue ainsi les compétences techniques de l'étudiant, les capacités de communication au sein de la structure, son comportement général ainsi que ses qualités personnelles. Dans ce document écrit, un espace est également consacré aux points à améliorer : celui-ci est laissé au libre arbitre du tuteur en entreprise. De son côté, l'étudiant doit remplir également une autoévaluation. A la fin des enseignements du second semestre, un bref bilan individuel est également réalisé entre l'étudiant et les responsables de la formation. Son but est de faire le point sur les compétences acquises durant l'année et d'envisager le cas échéant certaines améliorations. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'autres procédures permettant d'évaluer en cours d'année la progression de l'étudiant.</p>
Suivi des diplômés
<p>L'Université de Toulon mène désormais des enquêtes d'insertion professionnelle sur le devenir des anciens étudiants de la licence professionnelle. Les diplômés sont interrogés 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Les résultats sont les suivants : 88,2 % d'insertion professionnelle pour la promotion de 2010, 64,3% d'insertion professionnelle pour la promotion de 2011, et enfin 72,2 % d'insertion professionnelle pour la promotion de 2012. Si ces taux d'insertion professionnelle apparaissent comme relativement élevés, il est néanmoins regrettable de ne pouvoir bénéficier de chiffres plus récents. Autre point négatif à souligner : la part relativement importante d'étudiants en poursuite d'études après l'obtention de ce diplôme : 27, 8% en 2010, 44% en 2011, 21,1% en 2012.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Il existe un conseil de perfectionnement au sein de la formation. Celui-ci entend adapter le contenu des enseignements aux secteurs d'emplois visés. Il tient également compte des remontées issues des pratiques de terrain (retour des stages, insertion professionnelle, problématiques soulevées par les étudiants en cours de formation, etc.). Ce conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an. Son animation est assurée par le responsable de la formation.</p> <p>En fin d'année, les étudiants sont également tenus de remplir un questionnaire d'évaluation de la formation et des enseignements. Ce document comporte 28 questions. Chaque étudiant a la possibilité de ne pas se prononcer ou de compléter toute réponse par un commentaire libre. Une fois dépouillés, les questionnaires sont ensuite synthétisés dans un tableau. Celui-ci est analysé et discuté par l'équipe enseignante lors du jury de fin d'année ou au moment du conseil de perfectionnement. Cette procédure d'autoévaluation s'avère particulièrement efficace grâce au très bon taux de réponses des étudiants.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une insertion professionnelle rapide et correspondant aux objectifs de la formation.
- Un bon encadrement et un bon suivi des étudiants.
- Une formation bien intégrée dans le tissu économique local.
- Une pédagogie innovante (jeux de rôle, entretiens fictifs d'embauche, etc.).

Points faibles :

- Un taux de poursuite d'études trop élevé après l'obtention du diplôme.
- Le manque de passerelles entre les L2 (Droit, Économie) et la licence professionnelle.
- L'absence d'un enseignant spécialisé dans les ressources humaines au sein de l'équipe pédagogique.
- Le manque de partenariats formalisés avec les entreprises.
- Le peu d'apprentis ou de contrats de professionnalisation au sein des promotions.

Avis global et recommandations :

La formation prend appui sur une équipe enseignante investie auprès des étudiants. Elle présente un intérêt certain en termes de débouchés professionnels et semble s'inscrire parfaitement dans le tissu professionnel de la région. Par ailleurs, cette licence professionnelle fait preuve d'innovations en matière pédagogique : entretien d'embauche fictifs, ateliers CV, projet tuteuré mené à plusieurs, etc.

Il pourrait être néanmoins intéressant de développer les échanges entre le public de formation initiale et le public de formation continue (cet aspect n'est pas mentionné) et/ou de mettre en place une association d'anciens étudiants. La formation gagnerait également à faciliter son accès aux étudiants titulaires d'une L2 (droit, économie) et à renforcer le volume horaire de certains enseignements (notamment dans le domaine des ressources humaines).

Si le diplôme répond globalement aux attentes d'une licence professionnelle, il convient néanmoins de diminuer le fort taux de poursuite d'études suite à l'obtention du diplôme, en recourant notamment à l'apprentissage ou aux contrats de professionnalisation et en formalisant de nouveaux partenariats avec les entreprises.

Observations de l'établissement

La Garde, le 11 Mai 2017

EB/ KBC / 2017 n° 061

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur

Jean-Marc GEIB

Département d'évaluation des formations
HCERES

Objet : Evaluation Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit social

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de la Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit social. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous faisons part, ci-dessous, des observations de portée générale du responsable de la formation.

« S'agissant des remarques qui leur ont été adressées, les responsables de la formation souhaiteraient préciser :

- d'une part, qu'ils ont intégré à la formation deux enseignants spécialisés dans les ressources humaines. L'un assurera la matière « Ressources humaines » (antérieurement gérée par des avocats). L'autre (responsable de ressources humaines depuis 10 ans et titulaire d'un DESS en droit du travail) exposera les politiques de rémunérations. Elle réorientera la matière vers les ressources humaines, tout en conservant une structure juridique ;

- d'autre part, s'agissant de l'association des anciens étudiants, les responsables souhaiteraient préciser que cela est particulièrement difficile à mettre en place et, surtout, à pérenniser. Les étudiants ne restent à l'université que quelques mois, de septembre à mars. Ils entrent, ensuite, rapidement dans la vie active et répondent assez peu aux « demandes de nouvelles ». Néanmoins, le réseau linkedin assure le lien entre les étudiants des différentes promotions. Ceux-ci peuvent se contacter, se retrouver, adresser et échanger des informations... Les responsables réfléchissent à la mise en place d'une « page Facebook » ;

- ensuite, concernant les échanges entre la formation initiale et la formation continue, il est vrai que les deux promotions se rencontrent peu. Néanmoins, les responsables souhaitent insister sur le fait qu'un nombre non négligeable de personnes relevant du statut de la formation continue intègrent la formation initiale. Les échanges entre ces publics sont

Secrétariat de la Présidence

Tél. 04 94 14 23 69 • Fax 04 94 14 21 23 • president@univ-tln.fr

Université de Toulon • BP 20132 • 83957 LA GARDE CEDEX

nombreux, notamment dans les groupes de projets tuteurés. Les responsables souhaitent d'ailleurs rappeler que les groupes sont constitués par l'équipe enseignante, afin de mélanger les cursus antérieurs. Les personnes de statut FC se trouvent ainsi réparties dans les différents groupes ;

- enfin, il n'existe effectivement pas de partenariats formalisés, toutefois les responsables entretiennent des relations régulières avec certaines entreprises, permettant que plusieurs d'entre elles accueillent des étudiants chaque année. »

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial 'E' followed by a horizontal line.

Éric BOUTIN
Président de l'Université de Toulon